



Contrat de credit non respecté

Par **cloclo**, le **25/08/2010** à **10:42**

Bonjour: Après avoir signé et accepté un contrat de crédit chez projeo pour une mensualité de 79.31€/mois sans assurance, avec report gratuit de 6mois au taux effectif de 1% l'an, la première mensualité prélevé de 06/2010 étant de 85.03€, j'ai donc contacté projeo qui m'ont répondu qu'il s'agissait d'une erreur en m'appliquant l'assurance alors que je n'en ai pas souscrit, et que donc il ne pouvait plus modifier cette mensualité mais que la durée en serait réduite en conséquence, je leurs ai donc demandé de bien vouloir me le confirmer par écrit, malgré mes relances du 01/07/10 et du 16/07/10 je n'ai a ce jour toujours pas reçu de confirmation de leurs part par écrit sur cette éventuelle réduction de durée. je ne sais plus quoi faire quel moyen ai-je pour les faire revenir a l'échéance d'origine soit 79.30€, ou bien qu'il me confirme clairement par écrit cette réduction de la durée (puis-je faire opposition a ma banque sur les échéances de 85.03€ pour non conformité au contrat) Merci de me conseiller